

***Note aux étudiants admissibles en 2^{ème} année Mastère professionnel (régime LMD)
(GAR, PMF, E-MNG, E-MKG, EDEN, CI, MRH, AI, AFC et InAE)
(Année Universitaire 2013-2014).***

Les étudiants admissibles en deuxième année mastère professionnel (régime LMD) (GAR, PMF, E-MKG, E-MNG, EDEN, CI, MRH, AI, AFC et InAE) sont informés que le dépôt des rapports de stage se fera au guichet du service Mastère :

Samedi 21/06/2014 entre 09h et 12h ;

et

Lundi 23/06/2014 entre 09h et 12h.

Lors du dépôt, les étudiants sont tenus de fournir les documents suivants :

- Trois copies du rapport de stage (obligatoirement signées par l'encadrant universitaire) et une version numérique sur CD ;
- Le reçu de paiement de la 2eme tranche de l'année universitaire en cours (50.000d) ;
- Trois copies de l'attestation de stage doivent être attachées au rapport du stage ;
- une fiche de dépôt minutieusement remplie et signée par les concernés (cette fiche est téléchargeable à partir du site de l'ESSECT : www.essect.rnu.tn)

N/B : Le lundi 23 juin 2014 est considéré comme le dernier délai de rigueur pour le 1^{er} dépôt.

L'administration